



BELLES HISTOIRES

LA COMMUNE DE NÉVACHE PRÉSERVE SON MARAIS



LE + PROJET

Cet aménagement, situé au cœur de la commune, est particulièrement apprécié par les habitants et visiteurs du site qui peuvent découvrir et traverser le marais sans se mouiller les pieds et sans le dégrader !

REPÈRES

 Hautes-Alpes
5 communes

 25 732 ha

CONTACT



Laure Vuinée
Chargée de mission
Natura 2000
07 50 69 60 78
claree.natura2000@gmail.com

PARTENAIRES



Carrefour bioclimatique entre les Alpes du sud, les Alpes du nord et les Alpes piémontaises, le territoire de la vallée de la Clarée et de la vallée Étroite dans les Hautes-Alpes (05) reste très préservé.

Parmi les milieux emblématiques, les lacs, zones humides et tourbières d'altitude y sont bien représentés.

De 1 350 à plus de 3 000 mètres d'altitude, le site Natura 2000 « Clarée » permet aujourd'hui d'étudier et de préserver cette biodiversité sur 5 communes et plus de 25 000 hectares.

Conscients de l'importance de préserver ce patrimoine naturel et de l'intérêt de Natura 2000 pour le territoire, les élus de la commune de Névache ont décidé de porter l'animation du site Natura 2000.

Située à 1 600 mètres d'altitude, la commune est longée par un marais de 33 ha qui représente l'un des plus grands complexes humides du département. Sa proximité avec la commune entraînerait, cependant, une dégradation sur certains secteurs avec des chemins de randonnée se dessinant tous les ans dans les zones humides.

Afin de préserver le marais, de canaliser les déplacements et de maintenir un itinéraire nature entre les hameaux, la commune de Névache a bénéficié d'un contrat Natura 2000 pour réaliser un caillebotis en bois brut et mettre en place un panneau d'information pour sensibiliser les piétons.

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2020 par le CPIE Haute-Durance, association qui réalise des chantiers nature avec des personnes en réinsertion professionnelle.

Le projet d'un montant total de 24 980 € a bénéficié de financements européens (FEADER) et d'un auto-financement de la commune de Névache à hauteur de 4 996 €.



COMMUNICATION

ANCRAGE TERRITORIAL

GESTION

